

Former le citoyen: la lecture roumaine d'un objectif europeen

Livadă-Cadeschi, Ligia

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Livadă-Cadeschi, L. (2007). Former le citoyen: la lecture roumaine d'un objectif europeen. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 7(2), 331-338. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56070-3>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

Former le citoyen

La lecture roumaine d'un objectif européen

LIGIA LIVADĂ-CADESCHI

Au tournant du XVIII^e siècle, la société roumaine avait été prise d'une ardeur réformatrice sans précédent, dont l'ampleur se laisse mesurer tant au niveau des domaines visés, qu'à celui des échantillons sociaux qu'entraîne ce mouvement. Les Roumains affirment leur appartenance à une Europe vue comme une entité politique et culturelle porteuse de modernité et de progrès, aux antipodes de l'orientalisme ottoman, barbare et despotique. L'enjeu essentiel de cette démarche est, sans nul doute, un enjeu politique. Mais la tentative d'une régénération politique roumaine ne va pas sans une nécessaire assomption de l'initiation de nouvelles constructions sociales, dont le principal promoteur aura été un personnage social tout aussi nouveau, le sujet-citoyen, formé à l'école des valeurs européennes de l'époque. L'éducation, l'instruction, l'école deviennent ainsi les principaux véhicules du renouveau.

L'intérêt porté à ces domaines n'était pas nouveau. Dès le milieu du XVIII^e siècle, se mettant au diapason des idées des Lumières européennes, les princes phanariotes s'étaient proposé d'exploiter les vertus politiques d'une instruction scolaire dont les échelons suivaient de près ceux de la hiérarchie sociale. Au niveau européen, les préoccupations liées à l'enseignement primaire gratuit remontaient au XVII^e siècle. Dans des établissements de bienfaisance ou dans des écoles primaires, les enfants pauvres recevaient un minimum d'instruction professionnelle et de catéchèse visant à leur inculquer une attitude de soumission par rapport à la réalité sociale existante¹. Le XVIII^e siècle n'est pas non plus favorable à une scolarisation des classes populaires, dans le vrai sens du mot². Ce que l'on exige partout, à l'époque, c'est une formation strictement professionnelle, précédée d'un enseignement général rudimentaire³.

Pour ce qui est des Pays Roumains, leur élite politique suivait sans nul doute le rythme des idées de l'époque. Avant toutefois de donner des exemples en ce sens, il convient de préciser que l'ensemble de notre démarche repose, quant aux sources citées, sur des documents officiels, produits soit par les chancelleries princières, soit, plus tard, par les structures administratives supérieures, si bien qu'ils rendent compte d'un certain nombre d'objectifs officiels, que les autorités essaient d'atteindre. En 1747, Grégoire Ghika II, prince de Moldavie, rappelait, dans une chartre d'organisation de l'enseignement, que, pour «le commun du

¹ Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres en Europe*, PUF, Paris, 1974, pp. 152 et suiv.

² À titre d'exemple: Mandeville (1705): «Les lumières augmentent et multiplient nos désirs [...] La prospérité et le bonheur de chaque état exigent donc que les connaissances du pauvre laborieux se terminent à ses seules occupations [...] Chaque heure que les enfants pauvres emploient sur les livres, c'est tout autant de perdu pour la société», apud Philippe SASSIER, *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI^e-XX^e siècles*, Fayard, Paris, 1990, p. 140 ou La Chalotais (1763): «Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations», apud *ibidem*, p. 140; l'idée apparaît aussi sous la plume de Voltaire.

³ Jean-Pierre GUTTON, *La société...cit.*, p. 168

peuple», fréquenter les écoles serait «fort profitable, tant du point de vue ecclésial, que du point de vue politique»¹. En 1775, Grégoire Ghika III, considérait quant à lui que «puisque l'éducation rend les gens plus fidèles aux lois et à l'ordre social [...], chez ces peuples [éduqués] on peut constater la bonne organisation des lois politiques, l'essor des arts et métiers et une vie aisée et heureuse»². La charte de réorganisation de l'enseignement en Valachie, donnée par Alexandre Ypsilanti en janvier 1776³, précisait que l'éducation scolaire était utile en ceci qu'elle rendait les gens meilleurs citoyens, usant de leur raison et ayant comme seul but le bien commun. Aux termes de la même charte, l'école princière de Bucarest allait accueillir et abriter 60 boursiers pauvres, mais qui devaient être «nobles, à savoir fils de boyards ruinés ou descendants soit de boyards, soit d'étrangers ruinés, mais en nul cas roturiers ni paysans [...] Quant aux fils de marchands et d'artisans, après avoir, s'il le veulent bien, acquis des rudiments d'instruction, ils seront dispensés d'aller à l'école et entreront dans un métier». Le document recommande, dans sa lettre et dans son esprit, que les catégories sociales non privilégiées ne reçoivent qu'une instruction élémentaire. Pour l'érudit grec Adamantios Coray, «il serait impossible qu'ils deviennent tous des savants et, même si c'était possible, ce serait déraisonnable. Que ceux qui veulent se retrouver loqueteux et mal chaussés enseignent donc les mathématiques aux tailleurs et aux cordonniers»⁴; il serait cependant préférable que la plupart des sujets sachent lire et écrire en leur langue maternelle.

Ces idées se perpétuent au siècle suivant. Dans sa charte de réorganisation de l'enseignement de septembre 1814, le prince Jean Caradja affirme que «conserver l'instruction est considéré comme le principal devoir de tout bon gouvernement»⁵, et dans celle de 1818 que:

«L'éducation est le premier élément du bonheur» tant que «la préoccupation du prince s'étend généralement à tous les échelons de la société et que, préoccupé de fonder l'Académie, le prince ordonne que soient créées des écoles dans la langue du pays et qu'on y enseigne les différentes disciplines des sciences et du savoir élémentaires»⁶.

Au début du XIX^e siècle, l'Europe des Lumières devient le modèle plus ou moins explicite de tous ceux qui souhaitent le renouvellement des anciennes structures. Au tournant du XVIII^e siècle, l'Europe avait déjà dépassé le modèle du bon chrétien pour aborder l'éducation du citoyen discipliné, utile et patriote, apte à répondre aux nécessités économiques de l'époque, au sein d'une plus grande cohésion sociale⁷. Pour ce qui est de l'instruction publique, les Roumains, comme les

¹ V.A. URECHIA, *Istoria Românilor*, vol. I, București, 1891, pp. 144-146.

² Theodor CODRESCU, *Uricariul cuprinzătoriu de hrisoave, anaforale și alte acte din sută a XVIII și XIX*, vol. I, Iași 1871, pp. 74-75.

³ La charte est publiée, en version grecque, par Eudoxiu HURMUZAKI, *Documente privitoare la istoria Românilor*, vol. XIV-2, București, 1917, pp. 270-278, en version roumaine par George POTRA, *Documente privitoare la istoria orașului București (1634-1800)*, Editura Academiei, București, 1982, pp. 257-262; deux traductions de la version grecque ont été publiées par V.A. URECHIA, in *Istoria Românilor*, cit., pp. 83-89 et vol. II, București, 1892, pp. 154-160

⁴ *Apud* Ariadna CAMARIANO-CIORAN, *Academiile domnești din București și Iași*, Editura Academiei, București, 1971, p. 43.

⁵ *Apud ibidem*, p. 52.

⁶ Nicolae IORGA, *Istoria învățământului românesc*, éd. par Ilie Popescu-Teiușani, Editura Didactică și Pedagogică, București, 1971, p. 382.

⁷ Mirela-Luminița MURGESCU, *Între «bunul creștin» și «bravul român»*. Rolul școlii primare în construirea identității naționale românești (1831-1878), Editura A 92, Iași, 1999, pp. 31 et suiv.

Européens, mettent l'accent sur l'éducation morale chrétienne, complément obligatoire de l'instruction scolaire élémentaire. Constantin Soutzo, membre du Comité des écoles, soulignait dans un mémoire datant des années 1831-1832 que:

«En Valachie comme partout l'instruction pour produire des résultats utiles, doit marcher étroitement unie avec l'éducation [...] (en) cette puissante Europe éclairée dont nous faisons partie géographiquement, et que nous désirons imiter en institutions, en bonheur et en science [...], formée en principe sur le système uniforme d'éducation morale de l'Évangile [...], toute l'instruction n'est que de l'éducation. Dans les collèges, dans les maisons paternelles, dans les sociétés, un même esprit dirige l'enfant, le jeune homme, l'homme fait; un même morale lui est inculquée, une même appréciation des faits historiques ou contemporaine lui est donnée, un même but lui est indiqué [...] sans cette harmonie, l'instruction combattant l'éducation et vice-versa, nous n'aurons ni mœurs publics, ni science [...] ainsi point d'éducation, point d'instruction»¹.

Entre 1831 et 1858, l'administration des écoles s'approprie de façon unitaire cette idée que:

«En ce XIX^e siècle qui voit les nations européennes avancer rapidement et sans interruption dans la voie du progrès et du perfectionnement, les plus importants moyens d'avancer sont l'étendue de l'instruction populaire, assise sur les principes de la religion et de la morale qui fondent les lois éternelles du bon ordre, de la justice et de la vérité» (discours de Petrace Poenaru, juin 1841)².

Au XIX^e siècle, la tâche qui incombe au politique n'est pas celle de réformer les structures sociales, mais de remodeler l'âme des classes populaires en les orientant et en les dirigeant; le peuple n'est qu'un grand enfant qui risque de se nuire à soi-même et de nuire à la société; il faut donc le protéger contre ses propres erreurs, et il est dans son intérêt de se soumettre, même malgré soi, aux règles qui le sauveront de lui-même³. Le politique assume l'organisation de l'harmonie sociale. Celle-ci passe par l'atténuation des conflits susceptibles d'apparaître entre les riches et les pauvres, par la recherche de remèdes contre la pauvreté; ces remèdes ne relèvent pas des réorganisations sociales majeures ou structurelles, mais du remodelage de la sensibilité des classes populaires, dans le sens de l'appropriation et du respect des valeurs sociales de l'ordre et de la stabilité. Les vertus sans lesquelles il ne saurait y avoir de richesse – modération, prévoyance, économie – sont vitales pour le peuple, et la classe possédante est le mentor le plus qualifié pour imposer au peuple ces valeurs⁴.

Dans les Principautés, le fondement de toute l'instruction élémentaire publique était explicitement la morale chrétienne. La patrie, en sa qualité de *mère de la nation*, se substitue à la famille dans un effort pour éduquer et instruire les jeunes, afin que leur uniformisation assure l'harmonie et le bonheur publics. La sécurité du gouvernement s'appuie sur l'éducation et l'édification des citoyens: «Dieu a confié aux parents l'éducation des enfants, [...], c'est pourquoi le gouvernement, dont le bonheur et la sécurité s'appuient sur l'éducation et l'édification de ses

¹ V.A. URECHIA, *Istoria școalelor*, vol. IV, București, 1901, pp. 260-262.

² Mirela-Luminița MURGESCU, *Între «bunul creștin» și «bravul român»...cit.*, p. 48.

³ Philippe SASSIER, *Du bon usage des pauvres...cit.*, p. 233.

⁴ *Ibidem*.

citoyens, s'est préoccupé, tel un père, de l'éducation du peuple en créant des écoles publiques» qui transmettent les «devoirs chrétiens» et «une première instruction obligatoire» (*Circulaire du Conseil Exécutif du 22 décembre 1831 aux préfetures, pour la création d'écoles selon les dispositions réglementaires*)¹. Les jeunes devaient être encouragés à fréquenter «les institutions scolaires publiques, lesquelles assurent l'uniformité de l'éducation dans les sciences et dans les principes, fondement de l'harmonie et du bonheur publics» (*Rapport du Conseil du 25 octobre 1842, concernant la façon dont les élèves sortis des écoles doivent occuper des postes au service de l'État*)².

La même option idéologique se laisse découvrir dans les règlements et les programmes scolaires, conformément auxquels «les enseignants ne donneront point de leçons contraires à la foi orthodoxe ou à l'autorité politique établie» (*Règlement pour la réorganisation de l'enseignement public de 1817*)³.

La morale demeure la base de toute instruction publique, en vertu du but déclaré de celle-ci de produire «des chrétiens pieux, des citoyens fidèles et utiles à la patrie»⁴. Les mêmes *Instructions transmises le 20 juillet 1832 aux écoles primaires des départements* affirmaient que «le moral des jeunes étant le premier rameau dans leur développement [...] les enseignants prendront soin d'inculquer dans les cœurs et les esprits des jeunes la pureté de pensée, l'amour de Dieu et du prochain, le sens du devoir envers la patrie, le respect et la loyauté envers le prince régnant et ses lois»⁵. Dans *l'institut pour enfants orphelins*, que les autorités essayèrent, sans trop y parvenir, de mettre sur pied pendant une bonne cinquantaine d'années, toute l'activité éducative aura eu pour but déclaré de cultiver et de préserver la moralité des petits pensionnaires, futurs citoyens de l'État:

«Une attention toute particulière sera portée au maintien des bonnes mœurs et à l'accomplissement des devoirs chrétiens, afin que la morale soit le fondement de l'éducation et de l'instruction tant des garçons que des filles»⁶.

Dans le *Règlement des écoles publiques de la Principauté de Moldavie* de 1835, le premier but de l'enseignement est de former des comportements sociaux désirables; la transmission d'un savoir ne vient qu'ensuite:

«Toute éducation doit être fondée sur la religion et la morale [...] Le haut savoir acquis par l'instruction serait non seulement vain, mais pernicieux s'il n'était doublé de hautes qualités de cœur. Cette vérité ne doit jamais être perdue de vue par les gens chargés de l'enseignement public, dont la principale préoccupation sera d'insuffler aux élèves des sentiments de respect pour les choses sacrées, l'obéissance aux lois et aux autorités établies, l'amour de l'ordre et de la Patrie, en s'évertuant à faire de ces élèves des adultes plus honorables qu'instruits. C'est ainsi qu'ils auront atteint le véritable but de l'instruction et qu'ils se pourront se flatter d'avoir bien mérité de la Patrie»⁷.

¹ *Manualul administrativ al Principatului Moldovei, cuprinzătoriu legilor și dispozițiilor introduse în țară de la anul 1832 până la 1855*, 2 vol., Iași, 1855-1856, vol. I, p. 15.

² *Ibidem*, p. 57.

³ *Apud* Ariadna CAMARIANO-CIORAN, *Academiile domnești...cit.*, p. 57.

⁴ V.A. URECHIA, *Istoria școalelor*, vol. IV, cit., p. 324.

⁵ *Ibidem*, p. 326.

⁶ *Proiectul Regulamentului pentru Institutul sârmanilor copii, pentru Institutul cerșetorilor, pentru Casele ajutoarelor ce se împărțesc pe la săraci pela zile de sărbători mari și la biserici și schituri întrebuițate*, în *Analele Parlamentare ale României*, vol. II, *Obicinuia Obștească Adunare a Țării Românești*, 1831-1832, Imprimeria Statului, București, 1892, p. 261.

⁷ V.A. URECHIA, *Istoria școalelor*, vol. IV, cit., pp. 389-421.

Quelques décennies plus tard, en 1860, Mihail Kogălniceanu réaffirmait de façon tranchante ce point de vue: «L'instruction fait des savants, mais seule l'éducation morale fait des citoyens»¹.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'idée prévalait que l'homme remplit une fonction spéciale et utile au sein de la société, si bien que l'enseignement devait être adapté aux besoins publics, donc différencié selon les rôles sociaux impartis et idéalement assumés par chaque individu. Aux termes du même règlement de 1835:

«Recevoir une bonne éducation est le besoin principal d'un peuple, le fondement et la garantie de la durabilité de ses institutions publiques [...]; rien de plus utile ni de plus important pour notre patrie qu'une éducation convenable et adaptée aux jeunes de toutes les classes. Tout individu, qu'il soit ouvrier ou artisan, laboureur ou fonctionnaire, homme d'église ou militaire, aura toujours une certaine influence sur la société. Cette influence sera nuisible si le savoir et la moralité des membres du corps social n'ont pas été cultivés conformément aux besoins de la vie en société»².

Un projet identique avait été publié en Valachie. Une dizaine d'années plus tard, un autre projet de réorganisation de l'enseignement en Moldavie, reprend tout en accentuant les mêmes idées:

«L'enseignement public a pour rôle de doter l'individu de connaissances utiles tant à lui-même qu'à son pays [...] et de le rendre apte à contribuer au progrès de la société dont il fait partie [...] Le but principal de l'éducation est de préparer chaque individu de la façon la plus appropriée, selon sa vocation et selon la classe à laquelle il appartient [...] Dans la vie morale, tout comme dans la vie naturelle, si nous dispensions la même instruction à toutes les catégories sociales, qui vivent dans des circonstances différentes, nous nous éloignerions de la vérité et nous tomberions dans les mêmes inconvénances que si nous donnions la même nourriture à des espèces biologiques différentes. Donner à chacun ce qui lui est utile et peut servir à son existence, selon ses besoins et sa vocation, tel est le seul véritable fondement sur lequel il convient d'asseoir un système d'enseignement» (décret de Michel Sturdza du février 1847)³.

Les jeunes issus des classes industrielles devaient donc suivre quelques années d'enseignement primaire, alors que ceux issus des classes aisées devaient se préparer aux emplois publics (politique, administration, magistrature, armée). Cette idée est reprise par le Décret de Barbu Știrbey du 17 octobre 1850, où l'instruction est envisagée comme un moyen, et non comme un but en soi; elle n'est utile que dans la mesure où elle rend l'individu capable de remplir une fonction spéciale, au profit de la société à laquelle il appartient; l'instruction, continuellement adaptée aux nécessités publiques, doit avoir un caractère national et suffire à chacune des classes sociales⁴.

Ayant pour but de produire des cadres pour l'État moderne, l'instruction scolaire, différenciée selon le statut social de celui qui la reçoit, est en même temps envisagée comme un moyen de progrès économique. Petrache Poenaru, directeur des écoles de Valachie, rappelait dans un discours que «le jour n'est pas loin où, chez

¹ Apud Mirela-Luminița MURGESCU, *Între «bunul creștin» și «bravul român»...*cit., p. 56.

² Petru RĂȘCANU, *Istoria învățământului secundar*, Iași, 1906. p. IX.

³ *Ibidem*, pp. XXXI-XXXII.

⁴ V.A. URECHIA, *Istoria școlilor*, vol. III, București, 1894, p. 22.

les Roumains, l'instruction élémentaire sera la fortune des enfants les plus pauvres»¹. Les écoles de spécialités, autrement dit l'enseignement pratique, contribueraient à renforcer «la classe moyenne, la seule qui puisse assurer et garantir la force et l'essor de l'État»². Pour P. Poenaru, l'éducation devient non seulement un moteur du progrès, mais aussi un moyen pour les Roumains de se brancher à la civilisation européenne:

«En cette époque de compétition générale dans la voie du progrès, les écoles roumaines pressent le pas chaque jour de plus en plus. Une fois que les nations de l'Europe, au nombre desquelles compte la Principauté de Roumanie, ont étendu leurs lumières jusqu'à leurs confins, tout peuple qui, au milieu du progrès général, resterait inerte est condamné à disparaître. Selon les principes de sa Religion, la nation roumaine est elle aussi appelée à cet avenir brillant qu'attend la grande famille des nations chrétiennes»³.

Avec de probables contaminations dont les sources ne se laissent pas dévoiler ou des renvois théoriques très clairs au modèle européen général, il existait une préoccupation pratique constante pour assumer ce modèle. Dans les années 1820, on envoya étudier à l'étranger (en Italie, puis en France) les premiers bénéficiaires de bourses publiques; ceux-ci s'obligeaient à entrer, à leur retour, dans la carrière didactique, dans le but d'harmoniser l'enseignement roumain avec l'enseignement européen occidental. Constantin Moroiu, «professeur public de droit à l'école roumaine de „Sf. Sava“», auteur d'une *Dissertation pour l'amélioration de la prison de Bucarest, avec un bref aperçu du système pénitentiaire anglais et une instruction pour son département criminel*, rédigée entre 1827 et 1829, fut l'une des figures de marque du mouvement d'idées que nous venons de décrire succinctement. Il fut, d'une part, l'un des premiers boursiers que l'État roumain envoya à l'étranger, dans le but déclaré d'importer dans l'espace autochtone les lumières occidentales et d'édifier un enseignement roumain branché aux valeurs européennes de l'époque. D'autre part, fidèle à l'engagement pris avec l'Administration des écoles, C. Moroiu resta attaché à l'enseignement, depuis son retour au pays jusqu'à sa mort, même s'il se vit confier d'importantes fonctions administratives et politiques. En quelque qualité qu'il agît, il se montra un adepte constant du renouveau des structures juridiques – puisque telle était sa formation – par l'adoption des modèles européens aux réalités roumaines.

C. Moroiu naquit en 1800 dans la famille d'un prêtre bucarestois. Il mourut en 1847. Elève de Gheorghe Lazăr, il fut donc l'un des quatre premiers boursiers de l'État roumain à l'étranger, à savoir à Pise (en Italie) aux côtés de Eufrosin Poteca, Ioan Pandeli(e) et Simion Marcovici. Moroiu fut le seul à avoir terminé des études de droit, au bout desquelles il obtint le titre de docteur. À partir de 1825, il fut professeur à «Sf. Sava». Il enseigna tout au long de sa vie le droit romain, la spécialité dans laquelle il s'était formé en Italie et, en 1835-1836, il donna également le cours de droit pénal.

Du point de vue de la famille d'esprits à laquelle il appartenait, C. Moroiu s'intègre au mouvement philanthropique européen qui présentait déjà, au début du XIX^e siècle, des accents hygiénistes. «L'amour de l'humanité» ou, en roumain, *iubirea de omenire*, est pour Moroiu non seulement l'assise des vertus sociales, mais aussi le fondement de toute politique correcte. Ses écrits témoignent d'une fascination sans équivoque pour les modèles européens de droit pénal et d'organisation pénitentiaire:

¹ *Ibidem*, vol. II, București, 1893, p. 108.

² *Ibidem*, vol. III, cit., p. 156.

³ *Apud* Mirela-Luminița MURGESCU, *Între «bunul creștin» și «bravul român»...cit.*, p. 51.

«L'amour de l'humanité, assise des vertus sociales, qu'éprouvent actuellement dans presque toute l'Europe éclairée toutes sortes de personnes, confirmé par les saints Évangiles entre les vrais chrétiens [...], consacré dans toute législation politique, est devenu aujourd'hui le point principal de la douceur des administrations européennes et le conseiller des gouvernements, contribuant à parfaire la sécurité des peuples qui vivent sous le sceptre paternel de leurs dirigeants.

Comme vous l'imaginez, je ne saurais souffrir que seuls les fils de la Valachie, véritables descendants des Romains, soient privés des effets salutaires de l'amour de l'humanité»¹.

Vers la moitié du XIX^e siècle, les autorités administratives des Principautés recommandaient que les plus doués des orphelins élevés aux frais de l'État soient envoyés faire des études dans les académies de l'Europe: «Tous les enfants pauvres qui seront élevés dans cet établissement seront considérés comme appartenant à l'État, si bien que le gouvernement pourra les utiliser comme il lui plaira, selon ses besoins, tout en tenant compte de leurs propres inclinations». À l'âge de sept ans, les enfants commençaient à recevoir l'instruction élémentaire (lecture, écriture, catéchèse et les quatre opérations arithmétiques). À partir de douze ans, les garçons devaient «entrer en apprentissage ou dans l'armée [...] et ceux qui se signaleront par leurs qualités d'esprit seront mis à l'école nationale et termineront leurs études dans les académies de l'Europe, afin soit d'en ramener au pays les sciences et les métiers dont nous manquons, soit d'entrer au service de l'État»². L'effort pour assurer aux enfants abandonnés une utilité sociale précise correspond nettement au modèle européen contemporain. En 1836, la Société des établissements de France lançait un concours sur le «meilleur mode à adopter pour la conservation et l'éducation des enfants trouvés et pour en faire des membres utiles à la société»³.

Le mirage du modèle européen dépasse la sphère de l'administration pour se répandre parmi les particuliers. À la fin du siècle, Ion Ionescu de Brad fondait une école agricole pour les orphelins, sur le modèle d'établissements semblables existant en France ou en Suisse. Ceux-ci se réclamaient de la nouvelle philanthropie scientifique et positiviste, qui avait beaucoup d'adeptes dans l'espace roumain, notamment parmi les médecins (le mouvement hygiéniste):

«Suivant l'exemple des orphelinats agricoles et des établissements philanthropiques de France et de Suisse, nous tâcherons de payer, par le travail des enfants pauvres, tous les frais de leur entretien; ainsi les pauvres auront l'occasion de s'instruire, de devenir des membres utiles de la société par la sage économie de leur temps et de leur capacité de travail [...] et nous introduirons dans notre pays ce grand principe de philanthropie bien comprise»⁴.

¹ Ovid STĂNCIULESCU, *Cercetări asupra regimului penitenciar român din veacul al XIX-lea. Cu un studiu necunoscut al lui Constantin Moroiu, «profesor obștesc de legi la școala rumânească de la Sf. Sava»*, Cluj, 1933, pp. III-IV.

² *Proiectul Regulamentului pentru Institutul sârmanilor copii ...*, in *Analele Parlamentare ale României*, vol. II, *Obicinuita Obștească Adunare a Țării Românești*, 1831-1832, p. 261.

³ Catherine DUPRAT, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, vol. II, Comité d'histoire pour la sécurité sociale, Paris, 1997, p. 1188.

⁴ Ion IONESCU de la BRAD, *Școala particulară de agricultură sau Orfelinatul agricol de la Brad*, București, 1870, p. 9.

Pour les boyards philanthropes de la première moitié du XIX^e siècle, la bonne gestion des œuvres charitables, y compris de celles ayant trait à l'enseignement, était non seulement un signe de progrès, mais aussi une preuve de patriotisme:

«Plus les nations progressent, plus les institutions philanthropiques réussissent. C'est donc en les protégeant que les gouvernants patriotes manifestent non seulement leur amour du prochain, mais aussi leur préoccupation pour le bien commun»¹.

Le prince même (Alexandre Dimitrie Ghika), en saluant *les hauts sentiments* des personnes engagées dans l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle branche de l'administration, qualifie de *biens patriotiques*² les établissements placés sous le patronage de celle-ci. Quant aux *sacrifices que fait l'État* pour assurer l'éducation des enfants (orphelins), afin que ceux-ci «atteignent l'âge où l'individu peut se montrer utile à sa Patrie et à ses concitoyens»³, ils s'inscrivent dans la même logique de l'utilité commune, vue comme une dimension essentielle du civisme et du patriotisme.

¹ *Buletin Gazetă Oficială, Țara Românească*, no. 24, 3 avril 1838, pp. 93-94.

² *Ibidem*, no. 143, 12 mars 1838.

³ *Ibidem*, no. 118, 24 décembre 1843, pp. 470-471.